

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 3 Novembre 2014 à 20 H 30

Convocation : 27/10/2014

Affichage : 6/11/2014

Étaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Valérie QUEUCHE, Joss BERNARD Jocelyne DUVAL, Nadine BOUTER-TURILLO, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

Secrétaire de séance : Mme Josette PAILLARD

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 6 octobre 2014, celui-ci est modifié suite aux remarques de certains membres du Conseil Municipal à savoir :

- Modification des dates de la braderie solidaire de Fraisans. Il faut noter qu'elle aura lieu le 15/11 après midi et 16/11 le matin, à la place du 13 et 14 comme noté dans le compte-rendu précédent.
- A la demande de Joss BERNARD, le nombre de voix pour et contre doit être précisé dans chaque décision prise par le CM dès qu'il y a un vote.
- M. Christophe THEVENOT demande de préciser dans les demandes de subventions que lorsque l'on parle de licenciés, il s'agit uniquement de licenciés dampierrois.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

- Tarifs communaux 2015
- Tarifs location salle polyvalente 2016
 - Modifications budgétaires
 - Primes de fin d'année

Questions diverses

Affaires générales

Tarifs communaux 2015

M. le Maire rappelle aux nouveaux membres du Conseil la genèse des différents tarifs appliqués sur la commune, leur mode de calcul ainsi que leur cadre légal respectif le cas échéant.

Sur proposition du Maire et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'année 2015 comme suit :

- Concession cimetière trentenaire : 180 € le m²
- Concession columbarium trentenaire : 470 €
- Droit de place pour camion ambulancier : 160 € / an fixé pour l'emplacement une fois par semaine. Si l'emplacement est utilisé 2 ou plusieurs fois par semaine, le tarif sera multiplié en conséquence (par 2 ou 3...).

- Droit de place pour place du café : 200 € / an
- Stère de bois : 4 €
- Droit de place camions de livraison et déballage : 80 €
- Cirque : 100 €
- Droit de place pour un marché : 25 €/marché charges comprises

Tarifs location salle polyvalente 2016

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente de 3 %, arrondi à l'euro supérieur, pour l'année 2016.

M. Florian DARCQ demande la possibilité de faire un tarif spécial en semaine pour les associations dampierroises. Cette proposition sera étudiée en commission des associations et pourra être proposée lors d'un prochain conseil.

Modifications budgétaires

M. le Maire indique aux membres du conseil que l'état d'avancement de différentes opérations votées dans le cadre du budget nécessite des ajustements en plus ou en moins. Cela permet également de compléter le financement des nouvelles opérations comme les travaux du cabinet médical, le tout à budget constant.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, les modifications budgétaires suivantes :

- | | |
|-----------------|---------|
| - Cpte 21578 | + 200 € |
| - Cpte 21318/28 | -200 € |
| | |
| - Cpte 2184 | +280 € |
| - Cpte 21318/28 | -280 € |
| | |
| - Cpte 21538/21 | +7200 € |
| - Cpte 2188/22 | -7200 € |
| | |
| - Cpte 21318 | +3500€ |
| - Cpte 2188/22 | -3500 € |

Prime de fin d'année

Après débat le Conseil municipal décide, conformément aux orientations prises, d'accorder une première prime de fin d'année à tous les agents au prorata du nombre d'heures de travail à hauteur de 150,00 € pour un temps plein (35 h).

Par ailleurs la prime selon la manière de servir est reconduite cette année sur la base des 6 critères définis précédemment : autonomie, initiative, respect des consignes, esprit d'équipe/relationnel, force de proposition et qualité du travail accompli.

Les membres du Conseil municipal décident pour 2014 de reconduire le montant de la prime à 50 € par critère soit 300 € pour le montant maximal.

Par ailleurs les membres du Conseil municipal précisent que cette prime sera versée avec un coefficient calculé au prorata du temps de présence effectif (au mois).

M. le Maire proposera aux membres du conseil les résultats des notations discutées entre adjoints. Ces éléments seront communiqués aux agents par courrier. Les membres du Conseil municipal valideront préalablement ces notations.

Le Maire informe le Conseil municipal que le pot de fin d'année pour les agents aura lieu le 17 décembre 2014, à partir de 18 heures à la salle N°1.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Conseil municipal a autorisé le Maire pour toutes décisions à caractère général pendant la durée du mandat pour faciliter la gestion des affaires courantes. Les limites et seuils de cette délégation s'y raccordant sont précisés par délibération.
2. M. le Maire informe avoir reçu plusieurs devis du géomètre ABCD concernant plusieurs affaires :
 - Finalisation des alignements aux Minerais, parcelle de terrain, pour un montant de 3 251 €,
 - Etat des lieux le long de la place Gaulard pour un montant de 729 €,
 - Bien vacant sans maître pour un montant de 883 €,
 - Rue du Cléau : état des lieux de plusieurs parcelles,
 - Trage public rue de Dole, régularisation cadastrale pour un montant de 974 €.Le Conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité des présents, à lancer ces opérations.
3. M. Christophe FERRAND demande qu'il soit établi un bilan en KW/h de la consommation sur 1 an de l'éclairage public afin de chiffrer la baisse d'énergie depuis l'extinction des lampadaires ainsi que l'économie réalisée.
4. M. Christophe FERRAND informe les membres du conseil que l'entreprise SEPAC a eu la confirmation de R.F.F sur la faisabilité de raccordement au réseau ferroviaire (condition sine qua non), Dampierre reste le site d'implantation privilégié.
Le montage financier étant très coûteux, le projet se fera en 2 tranches (la construction, puis dans un deuxième temps le raccordement).
Ce projet implique néanmoins la modification de notre PLU. Cette modification permettra également de corriger les erreurs matérielles constatées depuis la mise en œuvre du PLU. Cette modification simplifiée du PLU sera portée par la C.C.J.N qui a repris cette compétence.
5. M. Alain GOUNAND demande d'alerter le bureau de la C.C.J.N pour le déneigement de l'école afin de prévoir l'organisation cette mission.
6. Mme Josette PAILLARD fait savoir que les travaux du cabinet médical sont terminés. L'état des lieux ainsi que le bail ont été signés. Le cabinet médical est donc ouvert à la population.
7. Mme Josette PAILLARD informe que l'appartement communal est toujours libre à la location. Elle précise que l'annonce est affichée en mairie, sur le site Internet de la commune ainsi que sur le site « Le bon coin ».
8. Mme Josette PAILLARD explique l'intervention de l'entreprise « Les Toits comtois » sur le toit de la salle polyvalente suite à une fuite constatée sur le plafond des sanitaires.

On a profité de cette intervention pour effectuer l'entretien du toit de la perception où une fuite a été décelée. Cette intervention fait partie du contrat d'entretien annuel.

9. M. Florian DARCO nous informe que la convention pour l'utilisation de la salle des jeunes allait être signée. Il demande qu'un état des lieux de cette salle soit fait en présence des agents et de Mme Josette PAILLARD afin de lister quelques travaux pour maintenir en état ce local.
10. M. Christophe THEVENOT informe le Conseil municipal qu'une partie de l'informatique pour le secrétariat sera changée pour un montant d'environ 900 €.
11. Mme Joss BERNARD rappelle que le repas du CCAS aura lieu le 18 janvier 2015 et souhaiterait connaître les élus disponibles afin d'organiser au mieux cette journée.
12. Mme Valérie QUEUCHE demande s'il est prévu une signalisation pour le cabinet médical. M. le Maire indique qu'il fera en effet la demande de panneau pour compléter la signalétique.
13. Mme Nadine BOUTER-TURILLON demande si il est prévu avec l'enfouissement des réseaux, des lignes téléphoniques supplémentaires car le réseau semble saturé. M. le Maire indique que la commune n'est pas l'interlocuteur technique et qu'une demande de renseignements sera faite auprès d'orange afin d'obtenir néanmoins une réponse précise.
14. M. le Maire rappelle que la cérémonie des vœux 2015 aura lieu le vendredi 16 janvier 2015.

La séance est levée à 22H40

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur THEVENOT Christophe	
Monsieur GERBER Ludovic	
Madame BERNARD Joss	

Monsieur DARQC Florian	
Madame ALBAN Martine	
Madame DUVAL Jocelyne	
Madame MAUCHAMP Céline	
Madame BOUTER-TURILLON Nadine	
Monsieur PROST Patrice	
Madame QUEUCHE Valérie	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Tarifs communaux 2015	2014/046
Tarifs location salle polyvalente 2016	2014/047
Modifications budgétaires	2014/048
Primes agents fin d'année	2014/049
Devis de géomètre	2014/050